RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00117
Numéro SIREN : 502 445 596
Nom ou dénomination : ABLAY IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt 12671

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

- 9 DEC. 2021

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABLAY IMMOBILIER**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 6 Place Des Docteurs Gentilhe 64600 ANGLET

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 5 0 2 4 4 5 5 9 6 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 995	AS	1 590	3 405	4 404
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 003	AU	8 741	31 262	6 397
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	7 528	CV		7 528	5 528
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	60	BI		60	60
	TOTAL (II)	BJ	**52 586**	BK	**10 331**	**42 255**	**16 389**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	76 800	BY		76 800	120 256
	Autres créances (3)	BZ	17 579	CA		17 579	94 400
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	76 546	CG		76 546	104 074
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 441	CI		4 441	5 806
	TOTAL (III)	CJ	**175 365**	CK		**175 365**	**324 535**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**227 951**	1A	**10 331**	**217 621**	**340 924**

Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	60	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DB

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise **SAS ABLAY IMMOBILIER** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 700)	DA	11 700	11 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 170	1 170
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 286	439
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**58 541**	**76 847**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**72 697**	**90 156**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	37 672	121 159
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 636	15 022
	Dettes fiscales et sociales	DY	90 616	114 587
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**144 923**	**250 768**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**217 621**	**340 924**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	144 923	250 768
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : **SAS ABLAY IMMOBILIER** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	338 912	FH		FI	338 912	384 338
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**338 912**	FK		FL	**338 912**	**384 338**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 373	57 970
	Autres produits (1) (11)					FQ	722	318
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**343 007**	**442 626**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	88 782	88 332
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 424	4 381
	Salaires et traitements *					FY	72 746	72 106
	Charges sociales (10)					FZ	55 045	54 790
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	7 704	3 421
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	22	53 236
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**229 724**	**276 266**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**113 283**	**166 360**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		719
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		**719**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		**(719)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**113 283**	**165 641**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DB

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise **SAS ABLAY IMMOBILIER** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	375	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**375**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135	157
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	70	125
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**205**	**282**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**170**	**(282)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	40 000	58 812
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	14 912	29 700
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**343 382**	**442 626**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**284 841**	**365 779**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**58 541**	**76 847**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	23 397	25 624
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 373	4 740
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	205	375

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DB

JEAN PHILIPPE TOURGIS

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

SAS ABLAY IMMOBILIER

CAPITAL 11 700 euros

6, Place des Docteurs GENTILHE
64 600 ANGLET

RCS : 502 445 596

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

SAS ABLAY IMMOBILIER
6, Place des Docteurs GENTILHE
64 600 ANGLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 21 mars 2015 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABLAY IMMOBILIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidence au premier semestre 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID -19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Il n'est pas fait état dans les informations portées dans l'Annexe des comptes, des conditions inédites de la crise sanitaire du COVID -19 et des répercussions envisagées sur les comptes annuels de l'exercice clos et sur la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été élaborés sur le principe de la continuité d'exploitation à la date de clôture en l'absence de connaissances suffisantes de la Direction sur les incertitudes inhérentes aux suites de la crise sanitaire.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examinés la situation de votre société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation de votre société.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID -19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

IV. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence

V. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Biarritz, le 16 juin 2021

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux comptes

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	4 995	1 590	3 405	4 404
	Autres immobilisations corporelles	40 003	8 741	31 262	6 397
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	7 528		7 528	5 528
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	60		60	60
	TOTAL (II)	**52 586**	**10 331**	**42 255**	**16 389**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	76 800		76 800	120 256
	Autres créances	17 579		17 579	94 400
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	76 546		76 546	104 074
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 441		4 441	5 806
	TOTAL (III)	**175 365**		**175 365**	**324 535**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**227 951**	**10 331**	**217 621**	**340 924**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			60	60
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	11 700	11 700
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 170	1 170
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 286	439
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**58 541**	**76 847**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**72 697**	**90 156**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	37 672	121 159
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 636	15 022
	Dettes fiscales et sociales	90 616	114 587
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**144 923**	**250 768**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**217 621**	**340 924**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	58 541,03	76 847,07
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	144 923	250 768
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de Présentation des Comptes

PIERRE CAZALETS

Compte de Résultat 1/2

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

		France	Exportation	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	338 912		338 912	384 338
	Montant net du chiffre d'affaires	**338 912**		**338 912**	**384 338**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 373	57 970
	Autres produits			722	318
	Total des produits d'exploitation (1)			**343 007**	**442 626**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			88 782	88 332
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 424	4 381
	Salaires et traitements			72 746	72 106
	Charges sociales du personnel			55 045	54 790
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 704	3 421
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			22	53 236
	Total des charges d'exploitation (2)			**229 724**	**276 266**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**113 283**	**166 360**

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2020	31/12/2019
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**113 283**	**166 360**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		719
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		**719**
	RESULTAT FINANCIER		**(719)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**113 283**	**165 641**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	375	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**375**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	135	157
	Sur opérations en capital	70	125
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**205**	**282**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**170**	**(282)**
	PARTICIPATION DES SALARIES	40 000	58 812
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 912	29 700
	TOTAL DES PRODUITS	**343 382**	**442 626**
	TOTAL DES CHARGES	**284 841**	**365 779**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**58 541**	**76 847**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **217 621** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **343 382** euros et un total **charges** de **284 841** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **58 541** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :
Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :
Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 995					4 995
	Instal., agencement, aménagement divers	992					992
	Matériel de transport			24 441			24 441
	Matériel de bureau, mobilier	10 404		7 199		3 033	14 571
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**16 391**		**31 640**		**3 033**	**44 998**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	5 528		2 000			7 528
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	60					60
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**5 588**		**2 000**			**7 588**
	TOTAL	**21 979**		**33 640**		**3 033**	**52 586**

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	591	999		1 590
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	107	198		305
	Matériel de transport		2 851		2 851
	Matériel de bureau, mobilier	4 892	3 655	2 963	5 584
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 590	7 704	2 963	10 331
	TOTAL	5 590	7 704	2 963	10 331

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL					
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation					
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	60	60	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	76 800	76 800	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	14 792	14 792	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 787	2 787	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	4 441	4 441	
	TOTAL DES CREANCES	**98 880**	**98 880**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	16 636	16 636		
	Personnel et comptes rattachés	51 414	51 414		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 709	23 709		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 874	14 874		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	618	618		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	37 672	37 672		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**144 923**	**144 923**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	37 672

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Fonds Commercial

	31/12/2020	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir

	31/12/2020
Total des Produits à recevoir	

Charges à payer

		31/12/2020
Total des Charges à payer		**60 455**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**8 376**
FRS FACT NON PARVENUES	8 376	
Dettes fiscales et sociales		**52 079**
DETTES POUR CONGES PAYES	7 464	
DETTES PROVIS. PR PARTIC. SALA	40 000	
CHARGES SOC / CONGES PAYES	3 337	
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	886	
ETAT CHARGES A PAYER	391	

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 441	4 441
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 441

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Capital social

	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 300,00	9,0000	11 700,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**1 300,00**	**9,0000**	**11 700,00**

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2020
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				40 008	40 008
	Dotation exercice				20 048	20 048
	TOTAL				60 056	60 056
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Engagements financiers

	31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux Comptes

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2020
Crédits-bails				
		TOTAL		

JEAN PHILIPPE TOURGIS

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AU COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons le rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

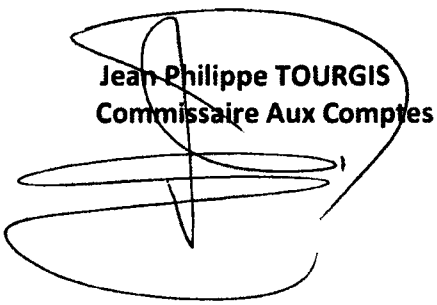
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Fait à Biarritz, le 16 juin 2021



Jean-Philippe TOURGIS
Commissaire Aux Comptes

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d 'affaires a baissé sur l'exercice 2020.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

L'exercice 2021 devrait générer un chiffre d'affaires cohérent avec les prévisions.

JB

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Les filiales exploitent des promotions dont les résultats impacteront les comptes des exercices ultérieurs.

Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, une participation de vingt pour cent du capital de la société LUR IPAR par voie de souscription au capital.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 338 912 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 095 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 88 782 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 424 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 72 746 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 55 045 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 704 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 22 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 229 724 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 113 283 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 113 283 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 170 euros,

- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 40 000 euros,

- d'un impôt sur les sociétés de 14 912 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 58 541,03 euros.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 217 621 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 58 541,03 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 541,03 euros
Distribution de dividendes	58 541,03 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 14 156,37 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

200 000 euros, soit 153,85 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

240 000 euros, soit 184,62 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

76 000,00 euros, soit 58,46 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

DB

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

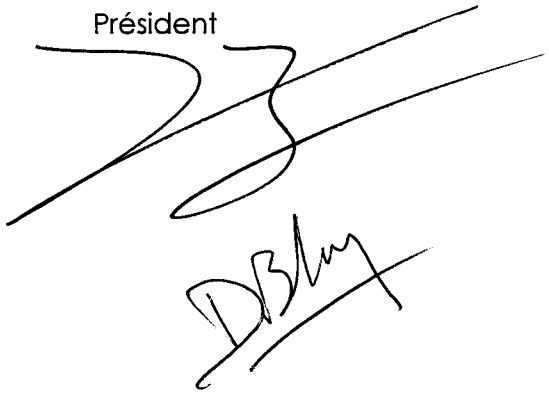
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration et que le mandat du Commissaire aux Comptes est lui arrivé à expiration à la clôture de l'exercice 2020.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ANGLET
Le 21 juin 2021

Laurent BLAY
Président



Certifié conforme à l'original

08 DEC. 2021

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2021

L'an 2021, Le 21 juin,
A 08 h 00,

Les associés de la société ABLAY IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6 Place des Docteurs Gentilhe 64600 ANGLET, sur convocation faite par lettre simple adressée le 17 mai 2021 à chaque associé.

Sont présents :

Madame Delphine BLAY, titulaire de 455 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
Monsieur Laurent BLAY, titulaire de 845 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 300 actions sur les 1 300 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent BLAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Delphine BLAY est désigné comme secrétaire.

la société TOURGIS Jean-Philippe, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

DB

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale prend également acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes et décide conformément à la loi pacte et au regard du non dépassement des seuils, de ne pas nommer de commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DB

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 58 541,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 541,03 euros
A titres de dividendes	58 541,03 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

200 000 euros, soit 153,85 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

240 000 euros, soit 184,62 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

76 000,00 euros, soit 58,46 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

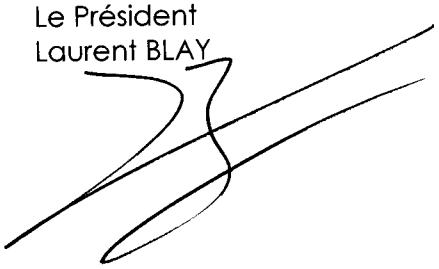
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Laurent BLAY



Le secrétaire
Delphine BLAY



ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à ANGLET
Le 21 juin 2021

Le Président
Laurent BLAY

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

TOURGIS Jean-Philippe
Commissaire aux Comptes
24 Boulevard Carnot
40100 DAX

Le 10 mai 2021

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le 21 JUIN 2021 à 08 h 00, 6 Place des Docteurs Gentilhe 64600 ANGLET, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Messieurs , l'expression de nos sentiments distingués.

Laurent BLAY
Président

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

TOURGIS Jean-Philippe
Commissaire aux Comptes
24 Boulevard Carnot
40100 DAX

Le 10 mai 2021

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le 21 JUIN 2021 à 08 h 00, 6 Place des Docteurs Gentilhe 64600 ANGLET, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Messieurs , l'expression de nos sentiments distingués.

Laurent BLAY
Président

